



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Bedford, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022 – 2023 - 2024, a été déposé à mon bureau le 30 octobre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières.

Il est aussi possible de consulter les informations sur le dépôt du rôle triennal d'évaluation sur le site internet de la Ville de Bedford à l'adresse suivante : ville.bedford.qc.ca/citoyen/roles-devaluation/

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ◆ Être déposée avant le 30 avril 2022
- ◆ Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

VILLE DE BEDFORD
1, rue Principale
Bedford (Québec) J0J 1A0

- ◆ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- ◆ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 722-21 de la Ville de Bedford et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donnée à Bedford, ce 9 novembre 2021.

Le directeur général

Richard Joyal, BAA, OMA.